

Conseil communal du mardi 13 novembre 2012

Interpellation urgente

A quoi peut bien servir le Conseil communal ?

Lors d'une votation populaire en 2007, les Lausannoises et les Lausannois ont largement refusé la création d'un local d'injection et d'un bistrot social.

Jeudi dernier, Monsieur le Conseiller municipal Tosato a dévoilé à la presse son nouveau dispositif, comprenant deux sites. Dès l'automne 2013, la Terrasse, au Vallon, accueillera les personnes toxicodépendantes et désociabilisées. La consommation d'alcool y sera tolérée.

La deuxième structure, l'Espace, un local sans alcool, sera créée à la rue César-Roux. Cette structure sera destinée aux personnes en grande précarité.

Si l'on peut éventuellement concevoir que la Municipalité s'inquiète des déshérités et autres marginaux de notre Ville, on est en droit de s'étonner et de s'inquiéter surtout de la manière plus que cavalière dont Monsieur le Conseiller municipal s'y prend pour faire passer son projet

Questions à la Municipalité :

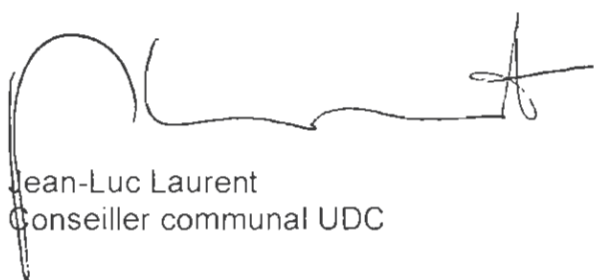
- 1.- La Municipalité confirme-t-elle les faits relatés dans les articles de presse parus à ce sujet ?
- 2.- Comment la Municipalité justifie-t-elle le budget de CHF 680'000.-- destiné au seul financement de l'Espace ?
- 3.- La Commission cantonale de promotion de la santé et de lutte contre les addictions va offrir aux toxicomanes lausannois (et d'ailleurs) la somme de CHF 1'260'000.-- pour une période d'essai de 2 ans. Quel sera le coût de la réfection des locaux de la Terrasse pour les remettre en état avant d'être exploités ?
- 4.- Quelle certitude la Municipalité a-t-elle que les toxicomanes accepteront de quitter la Riponne pour se rendre à la Terrasse ?
- 5.- Est-ce vraiment aux citoyens lausannois de financer le séjour et le subventionnement des quelque 2'000 personnes qui viennent à Lausanne dans l'espoir d'y exercer une activité lucrative, mais qui ne disposent ni de moyens financiers, ni de logement ?
- 6.- Pour quelles raisons Monsieur le Conseiller municipal en charge de ce dossier a-t-il

décidé de ne pas soumettre son projet au Conseil communal ?

7.- Monsieur le Conseiller municipal en charge du dossier déclare soutenir les gens dans la misère et s'impliquer personnellement en se rendant en Roumanie et au Kosovo pour les rencontrer. Avec quel budget effectue-t-il ces voyages et dans quel but ?

8.- Monsieur le Conseiller municipal estime qu'une opposition du voisinage n'est « pas grave ». Cette arrogance est-elle indispensable et estime-t-il normal de mépriser de cette façon une partie de la population lausannoise qui elle, paie des impôts destinés notamment à financer ses projets ?

Lausanne, le 13 novembre 2012



Jean-Luc Laurent
Conseiller communal UDC



S. Schlegel

